

## RÉUNION DU 13 SEPTEMBRE 2017

### Présences :

Guy Goupil, administrateur (poste n° 2)  
Roger Paquet, administrateur (poste n° 3)  
Jean-Paul Marcoux, président (poste n° 5)  
Ginette Labrie Mercier, vice-présidente (poste n° 6)  
Mario Faucher, administrateur (poste n° 7)  
formant quorum sous la présidence de Jean-Paul Marcoux.

Renée Vigneault, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand et  
Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE, assistent à la réunion sans droit de vote.

### Absence motivée :

Rachelle Croteau, administratrice (poste n° 1)  
Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4)  
Rosaire Croteau, maire de la municipalité de Saint-Ferdinand  
Danièle Hénault, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand

### Invitées:

Martine Cazes, directrice du développement, GRT Nouvel Habitat  
Nathalie Pruneau, chargée de projets, GRT Nouvel Habitat

### 1 Ouverture de la réunion, lecture et adoption de l'ordre du jour

La réunion est ouverte à 19 h par le président, Jean-Paul Marcoux.

#### Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 21 juin et de celui de la rencontre spéciale du 19 juillet 2017.
3. Correspondance
4. Paiement de factures
5. Programme *AccèsLogis Québec*
6. Motel Industriel
7. Demande d'aide financière en vertu de la politique du CDPE *Mesures incitatives - Publicité pour le secteur touristique de la municipalité de Saint-Ferdinand, volet 3*
8. Demande d'aide financière en vertu de la politique du CDPE *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*
9. Date de la prochaine rencontre
10. Affaires diverses
11. Fermeture de la session

2017-46 Sur proposition de Mario Faucher  
Appuyée de Ginette Labrie Mercier  
Que l'on adopte l'ordre du jour en déplaçant le point 5: *Programme AccèsLogis Québec* immédiatement après le point 1: *Lecture et adoption de l'ordre du jour*, vu la présences de nos invitées.

**Adopté à l'unanimité**

### 5. Programme *AccèsLogis Québec*.

Nous recevons Mesdames Martine Cazes et Nathalie Pruneau qui nous donnent les derniers développements dans ce dossier et nous font la lecture de leur compte-rendu de la rencontre spéciale informelle du 23 août 2017. Mesdames Cazes et Pruneau quittent à 20h30.

2017-47 Sur proposition de Roger Paquet  
Appuyée de Mario Faucher

Qu'un comité provisoire soit formé pour le projet d'Hébergement St-Ferdinand. Ce comité sera composé de:

- Jean-Paul Marcoux
- Mario Faucher
- Ginette Labrie Mercier

Le conseil d'administration sera composé de sept (7) administrateurs dont un tiers des membres sont désignés par et parmi les locataires ou à titre de représentants des locataires (enfants ou autres).

Mesdames Martine Cazes et Nathalie Pruneau du GRT Nouvel Habitat seront présentes à chacune des rencontres de ce comité.

Le CDPE a reçu une lettre datée du 11 juillet, de M. Éric Lefebvre, député d'Arthabaska, qui confirme son appui financier, au montant de 5 000 \$ tel que promis à l'époque par Mme Sylvie Roy. Il stipule que cette somme, issue du budget discrétionnaire qui lui est alloué dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole, sera remise au CDPE dès que le projet sera officiellement commencé.

Jean-Paul nous fait un compte rendu des derniers développements dans ce dossier.

Denise Grenier nous informe que du solde du compte à la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs au 30 juin, soit 289.57. Elle nous informe également du solde au 31 juillet et au 31 août, soit 289.57.

## **2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 21 juin 2017 et de la rencontre spéciale du 19 juillet 2017**

2017-48 Sur proposition de Roger Paquet  
Appuyée de Guy Goupil

Que l'on adopte le procès-verbal de la session du 21 juin 2017.

**Adopté à l'unanimité.**

2017-49 Sur proposition de Roger Paquet  
Appuyée de Guy Goupil

Que l'on adopte le procès-verbal de la rencontre spéciale du 19 juillet 2017.

**Adopté à l'unanimité.**

## **3. Correspondance**

Le CDPE a reçu une lettre des Chevaliers de Colomb - Conseil 9149 St-Ferdinand, nous invitant à une soirée spéciale d'information gratuite donnée par le Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable, le jeudi 16 novembre 2017, à 18h30 à la Salle communautaire de St-Ferdinand.

Le reste de la correspondance reçue sera traité lors de points spécifiques de l'ordre du jour s'y rattachant.

## **4. Paiement de factures**

2017-50 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier  
Appuyé de Mario Faucher  
Que le CDPE entérine le paiement des factures suivantes:

- le versement au ministre du Revenu du Québec, de la TPS et de la TVQ perçues sur les loyers du motel industriel du mois de juin 2017, pour un montant de 294.01\$, moins le remboursement à 50% de la TPS et de la TVQ payées au cours de cette même période pour les activités régulières du CDPE en tant qu'organisme de services publics (207,56 \$ paiement comptable) pour un montant de 86,45\$.

- le versement au ministre du Revenu du Québec, de la TPS et de la TVQ perçues sur les loyers du motel industriel du mois de juillet 2017, pour un montant de 294.01\$, moins le remboursement à 50% de la TPS et de la TVQ payées au cours de cette même période pour les activités régulières du CDPE en tant qu'organisme de services publics (2. \$) pour un montant de 292.01\$;
- le versement au ministre du Revenu du Québec, de la TPS et de la TVQ perçues sur les loyers du motel industriel du mois d'août 2017, pour un montant de 294.01\$. Nous n'avons aucun montant à déduire pour cette période;
- le paiement à la Municipalité de Saint-Ferdinand du compte supplémentaire de taxes municipales pour l'année 2017, relativement au deuxième terrain du Motel industriel dont le CDPE est maintenant propriétaire, pour un montant de 139,85 \$;
- le paiement à la Commission Scolaire des Appalaches du premier versement du compte de taxe scolaire pour le Motel industriel, pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, au montant de 334.30\$
- remboursement à Jean-Paul Marcoux des frais de déplacement pour assister à l'assemblée générale annuelle du GRT au montant de 24,84 \$;

et qu'il approuve le paiement immédiat des factures suivantes:

- facture n° 2017-6 de Denise Grenier pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la session spéciale du 19 juillet 2017, pour un montant de 500\$;
- facture n° 2017-7 de Denise Grenier pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la session du 13 septembre 2017, pour un montant de 500\$;
- remboursement à Denise Grenier pour l'achat de timbres pour un montant de 30.70\$

Denise Grenier nous informe du solde apparaissant au Relevé de compte du 30 juin 2017. Elle précise que 2 chèques étaient en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE et que 3 l'étaient dans le dossier Éoliennes de l'Érable.

Elle nous informe également du solde au 31 juillet 2017. Elle précise qu'aucun chèque n'était en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE, et qu'un seul l'était dans le dossier éoliennes. D'un autre côté, nous avons reçu l'aide financière de la Municipalité de Saint-Ferdinand pour un montant de 25 000\$ déposé au compte le 17 juillet 2017 ainsi que le remboursement par la municipalité des Frais d'utilisation de 23.00\$ prélevés par la Caisse Desjardins dans le compte du CDPE, dus aux transactions excédentaires à notre forfait : dossier *Éoliennes de l'Érable – Fonds de contribution individuelle*.

Elle nous informe également du solde pour le mois d'août 2017. Un chèque était en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE et un seul l'était dans le dossier éoliennes.

Le total des factures et des dépenses pour les mois de juin, juillet et août est de 2202.16\$

**Adopté à l'unanimité**

## **6. Motel industriel**

Jean-Paul nous fait part des derniers développements dans le dossier Faucher Sport Marine.

Une facture pour le loyer des mois d'août et septembre 2017, ont été envoyées à Faucher Sport Marine vu les circonstances.

## **7. Demande d'aide financière en vertu de la politique du CDPE Mesures incitatives - Publicité pour le secteur touristique de la municipalité de Saint-Ferdinand, volet 3**

Le CDPE a reçu une demande d'aide financière pour le volet 3, *Mesures incitatives - Publicité pour le secteur touristique de la municipalité de Saint-Ferdinand* du Manoir du lac William, pour de la publicité faite en 2016.

2017-51 Sur proposition de Guy Goupil  
Appuyée de Roger Paquet

Que le CDPE accepte la demande de subvention pour l'année 2016, du Manoir du lac William conformément aux dispositions de la politique *Mesures incitatives - Publicité pour le secteur touristique de la municipalité de Saint-Ferdinand, volet 3*, et que le CDPE autorise le versement du montant maximum de l'aide financière, soit 2500 \$.

**Adopté à l'unanimité**

**8. Demande d'aide financière en vertu de la politique du CDPE *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4***

Le CDPE a reçu un avis de Martin Châteauneuf et de Nathalie Rousseau (2016-5) pour nous informer qu'ils avaient vendu leur propriété du 6129, Route du Domaine du Lac, St-Ferdinand le 22 juin 2017. De plus, M. Châteauneuf et Mme Rousseau nous font parvenir une nouvelle demande pour une résidence située au 6222, 19e Rue, Domaine du Lac, St-Ferdinand, résidence ayant déjà été habitée et dont le contrat d'achat est daté du 9 juin 2017.

M. Châteauneuf et Mme Rousseau ayant bénéficié de la subvention pour le volet 4, en 2016, pour la résidence du 6129 Route du Domaine du Lac, il y aurait lieu de lui payer une subvention pour les 6 premiers mois de 2017, durant lesquels il était propriétaire de la résidence.

2017-52 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier  
Appuyée de Guy Goupil

Que le CDPE envoie une lettre à M. Martin Châteauneuf et Mme Nathalie Rousseau à l'effet que le CDPE leur enverra un montant représentant la subvention à laquelle ils ont droit pour la résidence du 6129 Route du Domaine du Lac, pour les 6 premiers mois de 2017, dès que le compte de taxes municipales pour l'année 2017 aura été acquitté au complet. Par contre, le CDPE les informera que, tel que stipulé dans sa politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4* « **cette subvention est unique, c'est-à-dire qu'un individu ne peut s'en prévaloir qu'une seule fois** ». Donc, aucune subvention ne leur sera accordée pour leur nouvelle résidence située au 6222, 19e Rue, Domaine du Lac, St-Ferdinand.

**Adopté à l'unanimité**

**9. Date de la prochaine rencontre**

La prochaine réunion se tiendra le 18 octobre 2017, à 19 h dans la salle du conseil municipal située au 821, rue Principale à Saint-Ferdinand.

**10. Affaires diverses**

Aucun point n'a été soulevé.

**11. Fermeture de la session**

2017-53 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, que la présente session soit levée à 21h30.

**Adopté à l'unanimité**

---

JEAN-PAUL MARCOUX  
président

---

MARIO GOSSELIN  
secrétaire-trésorier